

# Proposition d'une nomenclature géomorphologique du rivage lacustre et comparaison avec les rivages côtiers et fluviaux

Léo Provencher et Jean-Marie M. Dubois

## Résumé

Les bordures lacustres, côtières et fluviales sont affectées par des processus dynamiques qui engendrent des formes en grande partie différentes. Il serait donc justifié de posséder une nomenclature particulière pour chacun de ces milieux. Il existe des nomenclatures géomorphologiques de la zone côtière, mais ce n'est cependant pas le cas pour les bordures fluviales et, surtout, lacustres. Les spécialistes de différentes disciplines qui s'intéressent à ces bordures utilisent une nomenclature qui leur est propre, ce qui crée souvent une certaine confusion. L'accent est ici placé sur le milieu lacustre, car c'est celui pour lequel la terminologie est trop souvent calquée sur celle du milieu côtier. La nomenclature proposée de ce milieu est fonction des formes du profil transversal riverain, tant de la partie terrestre que de la partie lacustre, en relation avec les niveaux d'eau et les processus qui l'affectent.

## Introduction

Il existe depuis longtemps des nomenclatures géomorphologiques reconnues de la zone côtière (Guilcher, 1954; Ottman, 1965; Zenkovich, 1967; Ellis, 1978; Dubois, 1979; Davis, 1982), mais ce n'est cependant pas le cas pour les bordures fluviales et lacustres. Les spécialistes de différentes disciplines qui s'intéressent à ces bordures utilisent une nomenclature qui leur est propre. Par ailleurs, certains termes empruntés aux nomenclatures relatives aux bordures côtières et fluviales sont trop souvent appliqués sans distinction aux bordures lacustres. À notre connaissance, le seul ouvrage consacré à la terminologie lacustre (Veatch and Humphrys, 1964) est incomplet parce qu'il s'agit avant tout d'un dictionnaire et d'une transposition quasi directe de la terminologie côtière, valable seulement pour les grands lacs, au milieu lacustre en général. Les trois milieux considérés étant soumis à des conditions et à des processus différents, engendrant des formes particulières, il est souhaitable que leur nomenclature diffère (Mailhot et collab., 1985). De plus, une nomenclature spécifique de chacun de ces milieux permettrait d'éviter toute ambiguïté face au milieu auquel on fait référence. Par exemple, dans l'application de la *Politique sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables* du Québec (Goupil, 2007), on utilise sans distinction les termes berge, rive et littoral tant pour le milieu lacustre que fluvial, avec une définition qui est parfois ambiguë.

Nous soumettons ici une proposition de nomenclature propre aux bordures lacustres, que nous confrontons avec celles des bordures fluviales et côtières, en espérant qu'elle retiendra l'intérêt des spécialistes et qu'elle suscitera des discussions fructueuses. Nous souhaitons que l'ensemble des spécialistes du milieu lacustre adopte notre proposition, car elle constitue une base géomorphologique qui pourrait être complétée par des aspects particuliers à chacune des disciplines liées au milieu lacustre, par exemple la végétation pour les biologistes.

## Spécificités des bordures côtières, lacustres et fluviales

La zone côtière, le rivage lacustre et le fond de vallée sont des termes qui désignent la zone bordière, respectivement des milieux côtiers, lacustres et fluviaux, située de part et d'autre de la ligne de rivage. Cette zone bordière subit l'action dynamique des courants, des eaux de débordement, des glaces ou des marées et des vagues. Elle comprend invariablement une partie terrestre et une partie aquatique, qui sont sous l'influence de différents niveaux d'eau. Les limites inférieure et supérieure de cette zone dépendent des niveaux d'eau extrêmes. La dynamique et les formes spécifiques des milieux côtiers, lacustres et fluviaux ont incité Mailhot et collab. (1985) à proposer une nomenclature qui est particulière à chacun de ces milieux.

Ainsi, les milieux côtiers, maritimes et estuariens sont caractérisés par la variation journalière du niveau d'eau à cause des marées et par l'amplitude des vagues ou de la houle, surtout en période de vives-eaux et de tempêtes.

Le milieu lacustre, pour sa part, est caractérisé par des variations principalement saisonnières du niveau d'eau et par l'action des vagues. Les variations de niveau dépendent de l'importance des crues, tandis que l'importance des vagues varie en fonction du fetch (course du vent), lequel dépend de la longueur d'eau libre dans la direction du vent. Ainsi, l'effet des vagues est pratiquement nul sur les mares et

Léo Provencher est géomorphologue et chargé de cours agrégé au Département de géomatique appliquée de l'Université de Sherbrooke.

Jean-Marie Dubois est géomorphologue et professeur émérite de l'Université de Sherbrooke.

leo.provencher@USherbrooke.ca  
jean-marie.dubois@USherbrooke.ca

les étangs alors qu'il est manifeste sur les lacs et majeur sur les grands lacs. Par exemple, on a relevé des hauteurs de vagues pouvant atteindre 2,3 m sur le lac Léman, long de 50 km et de 6,9 m dans le lac Supérieur, d'une longueur de 560 km (Touchart, 2002 : 204).

En milieu fluvial, c'est le débit qui commande la force du courant alors que les variations du niveau d'eau sont le résultat des crues. L'importance des crues est elle-même fonction de la morphologie du bassin versant et de son régime hydrique.

Il faut cependant souligner la difficulté de classer les grands lacs et les estuaires. Les grands lacs peuvent être affectés par les mêmes agents que le milieu côtier avec la présence de micromarées et d'oscillations lacustres (seiches), ces dernières pouvant atteindre une amplitude de 6 cm dans le cas du lac Supérieur (Touchart, 2002 : 175, 180). Les estuaires, eux, sont des milieux de transition entre le milieu fluvial et le milieu côtier; les processus affectant la partie amont sont plutôt d'origine fluviale tandis que ceux de la partie aval sont plutôt d'origine côtière.

La nomenclature de la zone bordière est complexe du fait que les spécialistes de ces milieux ont développé un vocabulaire propre à leur discipline. Ainsi, géomorphologues, biologistes, limnologues, hydrologues, aménagistes et juristes désignent différemment les composantes de la zone de rivage en fonction de leurs connaissances et de leurs préoccupations par rapport au milieu en cause. Par exemple, le limnologue définit la limite inférieure de la zone de rivage lacustre en fonction de la pénétration de la lumière dans l'eau, facteur qui influence la répartition et la croissance des plantes aquatiques (Wetzel, 1983), alors que le géomorphologue la définit en fonction de l'action des vagues, agent responsable de la formation de la beine et du mont dans le lac (Baulig, 1970).

Les éléments servant de base aux différentes nomenclatures sont les suivantes :

- formes de terrain résultant de l'action hydrodynamique (géomorphologues);
- état trophique du milieu (biologistes et limnologues);
- utilisation potentielle du milieu aquatique (aménagistes);
- lois et règlements relatifs à la propriété privée et à la protection de l'environnement (juristes).

## Nomenclature géomorphologique en milieu lacustre

La partie terrestre du rivage lacustre correspond à la zone riveraine, habituellement émergée, et au début du versant, tandis que la partie lacustre correspond à la plage lacustre, limitée par le mont vers le plan d'eau (figure 1). Sur cette bordure lacustre, trois sous-zones sont affectées par des processus liés à la variation du niveau d'eau : la rive, souvent appelée le replat bordier, la beine émergée et la terrasse submergée. Les limites de ces trois sous-zones sont, respectivement : 1) le niveau de débordement correspondant aux crues exceptionnelles, 2) le niveau de crue annuelle lors de la période des plus importantes précipitations ou lors du dégel printanier, 3) le niveau d'eau moyen et 4) la base du mont (Baulig, 1970 : 98; Veatch and Humphrys, 1964 : 62). La ligne de rivage, qui sépare les parties terrestres et lacustres, correspond au niveau de crue annuelle. Cette ligne de rivage se situe à la limite supérieure du talus lacustre en situation d'érosion et à la limite supérieure de la beine émergée en situation d'accumulation.

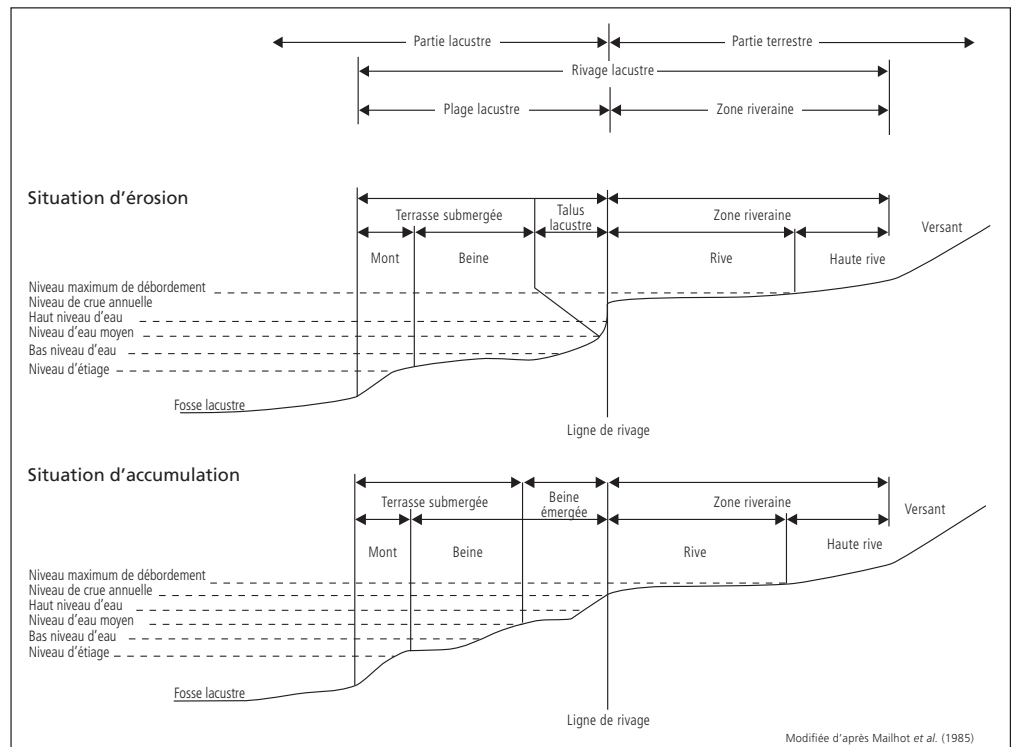


Figure 1. Nomenclature à base géomorphologique proposée pour des bordures lacustres.

### Ligne de rivage lacustre

La ligne de rivage correspond tantôt à un talus lacustre, tantôt à une forme d'accumulation (figure 1), en fonction du bilan de l'approvisionnement en sédiments et de celui de l'action des vagues sur chaque portion du périmètre du lac.

Sauf les lacs karstiques et endoréiques, qui sont des lacs à niveau variable en milieu naturel, la ligne de rivage des lacs est généralement stable à l'échelle du temps d'observation humaine puisque son niveau est contrôlé par l'exutoire.

En effet, de façon naturelle, il ne peut généralement y avoir qu'un abaissement graduel ou saccadé de l'exutoire, par érosion régressive. Par contre, les cas de surélévation naturelle d'un exutoire sont rares (coulée de lave, glissement de terrain, avancée glaciaire, barrage de castor, etc.). Les cas les plus fréquents de surélévation des exutoires sont d'origine anthropique avec l'érection de barrages, entre autres pour la production hydroélectrique ou encore pour la régulation du régime hydrique des cours d'eau et des lacs.

À long terme, il peut aussi y avoir modification de la ligne de rivage par accrétion résultant de la sédimentation (delta), de l'empiétement par la végétation (tourbière, marais) consécutive à l'eutrophisation du lac ou de remblais anthropiques.

### Partie terrestre de la bordure lacustre

La partie terrestre de la bordure lacustre, qui correspond à la zone riveraine, comprend la rive et la haute rive, si la pente de la surface est similaire à celle de la rive (figure 1). Cependant, si la pente s'accroît immédiatement à la bordure de la rive, il n'y a pas de haute rive et on passe alors directement au versant.

Sauf dans le cas des grands lacs, la rive est habituellement peu influencée par l'action des vagues. La faible récurrence et la courte durée des débordements ne permettent pas un façonnement particulier de cette partie de la zone riveraine. Un microtalus ou des laisses de végétation peuvent se former à la limite du débordement (Vachon et collab., 1997). Si l'eau de débordement est turbide, la surface de la rive peut être affectée par un léger siltage. La limite inférieure de la rive peut aussi être affectée par les processus glaciels.

La rive est souvent hydromorphe, car elle peut correspondre en tout ou en partie à la zone de résurgence de bas de versant de la nappe phréatique.

### Partie aquatique de la bordure lacustre

La géomorphologie de la partie aquatique de la bordure lacustre est différente selon qu'on est en situation d'érosion ou d'accumulation. En situation d'érosion, un talus bordier remplace la beine émergée qui est présente en situation d'accumulation (figure 1).

La partie aquatique correspond alors à une terrasse submergée comprenant trois parties : le talus lacustre, la beine (Baulig, 1970 : 98) et le mont (Touchart, 2000). Le talus lacustre, résultant de l'action des vagues, se situe entre le niveau de crue annuelle, correspondant à la ligne de rivage, et le niveau d'eau moyen. La beine est une surface d'érosion dans sa partie proximale et d'accumulation dans sa partie distale (Baulig, 1970). Elle est comprise entre le niveau d'eau moyen et la limite inférieure de l'action des vagues, qui correspond à la partie supérieure du mont. Le mont résulte du transfert de sédiments par les vagues de la rive vers le large.

En situation d'accumulation, la partie aquatique comprend la beine émergée, qu'on associe habituellement à la plage en langage populaire, et la terrasse submergée. La beine émergée est comprise entre le niveau de crue annuelle, qui correspond à la ligne de rivage, et le niveau d'eau moyen. La beine émergée résulte des processus d'accumulation par apports de sédiments provenant de la rive ou provenant des transferts latéraux de la dérive littorale. L'accumulation se poursuit sur la terrasse submergée. Comme c'est le cas en situation d'érosion, la terrasse submergée comprend ici aussi la beine et le mont. La seule différence tient au fait que la beine est principalement le résultat d'une accumulation de sédiments.

### Nomenclature des biologistes et des limnologues

Les nomenclatures utilisées par les biologistes et les limnologues sont différentes de celles utilisées par les géomorphologues. Entre autres, on remarque que les biologistes et les limnologues appliquent le terme « littoral » au milieu lacustre alors que les géomorphologues l'utilisent habituellement pour le milieu côtier, mais parfois aussi pour les lacs de grande dimension.

La nomenclature utilisée par les biologistes et les limnologues pour les bordures lacustres est fondée sur la répartition des différentes catégories de la végétation (figure 2). La délimitation de ces différentes zones est fonction de la pénétration de la lumière dans l'eau (Hutchinson, 1967) et de la persistance du niveau d'eau. La végétation du rivage lacustre (designé par le terme « littoral ») passe graduellement des espèces ripariennes, entre le niveau des hautes eaux et des basses eaux, aux espèces à racines, tant émergentes que flottantes ou submergées dans la zone infralittorale. La végétation du milieu pélagique est essentiellement constituée de différentes espèces d'algues dans les zones limniques et de transition avec le « littoral ».

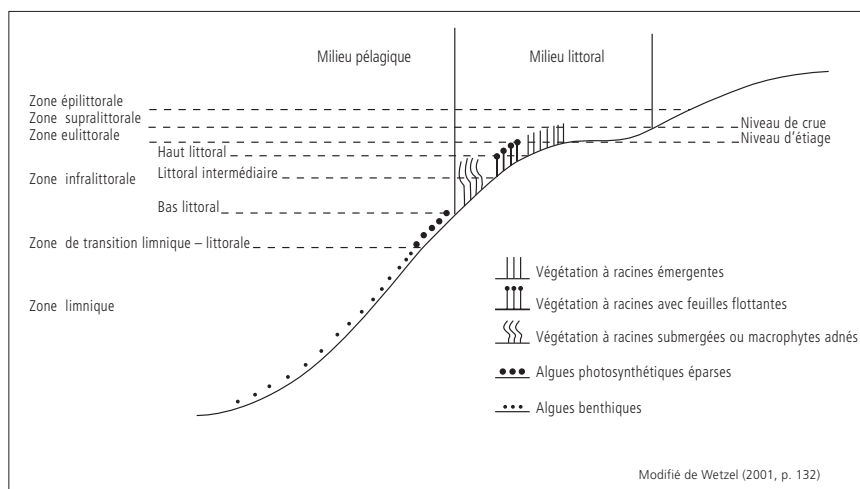


Figure 2. Nomenclature actuelle des bordures lacustres utilisée par les biologistes et les limnologues

De plus, il existe des nomenclatures particulières pour les milieux humides, tant pour les bordures lacustres et fluviales que côtières (Couillard et Grondin, 1986; Buteau et collab., 1994). Celles-ci sont fondées sur l'étagement de la végétation en fonction des niveaux d'eau et de leur persistance (figure 3). Dans la classification des milieux humides de Buteau et collab. (1994), on fait référence à trois étages de répartition de la végétation sur les bordures côtières, du milieu aquatique vers le milieu terrestre, soit : 1) eau peu profonde, 2) rivage et 3) marais et marécage. Dans la classification de la végétation des milieux humides de Couillard et Grondin (1986), on fait aussi référence à trois étages de répartition de la végétation sur les bordures côtières, avec les mêmes limites quant aux niveaux d'eau, soit : 1) l'étage inférieur qui correspond à eau peu profonde, 2) l'étage moyen qui correspond au rivage et 3) l'étage supérieur qui correspond au milieu terrestre. Mais, dans ce document, on trouve aussi une classification particulière aux bordures lacustres et fluviales, considérées indistinctement.

Cette classification comprend deux étages : 1) l'étage hydrophytique sous le niveau des « basses eaux » qu'on associe ici au niveau d'étiage et 2) l'étage héliophytique compris entre le niveau d'étiage et le niveau de crue (figure 3). Ces deux étages correspondent respectivement aux zones eulittorale et infralittorale de la figure 2. Par rapport à la classification géomorphologique (figure 1), l'étage hydrophytique s'étend de la partie inférieure du mont à la bordure du plan d'eau jusqu'à la limite de pénétration de la lumière. L'étage héliophytique s'étend du talus lacustre (en situation d'érosion) ou de la beine émergée (en situation d'accumulation) jusqu'à la limite supérieure du mont.

## Nomenclature des aménagistes

La nomenclature utilisée par les aménagistes se limite à la différence entre la plage sèche (*dry beach*) et la plage submergée (*wet beach*) (Veatch and Humphrys, 1964). La limite entre les deux zones représente la ligne de rivage qui correspond approximativement au niveau d'eau moyen. La plage sèche n'existe qu'en situation d'accumulation et correspond à la beine émergée (figure 1), tandis que la plage humide correspond à la beine dans toutes les situations. Cette nomenclature élémentaire est justifiée par les activités récréatives différentes pratiquées dans les parties terrestre et aquatique des lacs (Provencher et Thibault, 1976).

## Comparaison des nomenclatures du rivage lacustre, de la zone côtière et du fond de vallée

La ligne de rivage est le seul terme commun aux trois milieux (lacustre, côtier et fluvial) et elle a la même signification (figure 4). En effet, dans chacun des milieux, elle correspond à un haut niveau d'eau, soit le niveau de crue annuelle pour les lacs et rivières ou le niveau des grandes marées de vive-eau pour le milieu côtier. La presque totalité des autres termes est spécifique de chacun des milieux puisque les processus géomorphologiques et écologiques sont différents. Un des termes les plus galvaudés est le vocable fluvial « berge », qui est trop souvent associé à la bordure terrestre des milieux lacustres (rive) et côtiers (arrière-plage). Le vocable « rive » l'est tout autant. C'est la raison pour laquelle il est proposé ici de réserver ces termes à des milieux différents. Finalement, une ambiguïté persiste dans la littérature entre les

termes généraux de « littoral » et de « rivage » qui, logiquement, devraient être réservés respectivement aux milieux côtiers et lacustres.

Il existe des situations de transition entre le milieu fluvial et le milieu lacustre ainsi qu'entre le milieu fluvial et le milieu côtier. C'est le cas, entre autres, des réservoirs où la hausse du niveau d'eau provoque un élargissement de la partie aval des tributaires pour former une zone fluviolacustre (figure 5). Dans cette situation, il faut qu'on puisse passer de façon graduelle de la nomenclature lacustre à la nomenclature fluviale; ceci vaut aussi pour le milieu estuarien, quand on passe du milieu côtier au milieu fluvial.

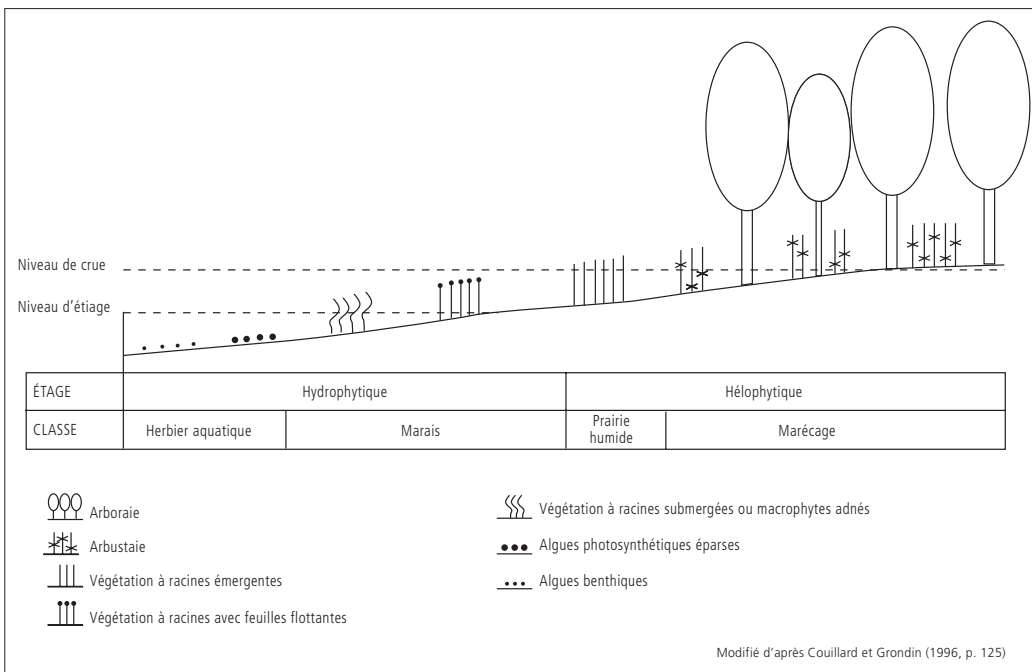


Figure 3. Nomenclature des milieux humides en bordures lacustres et fluviales.



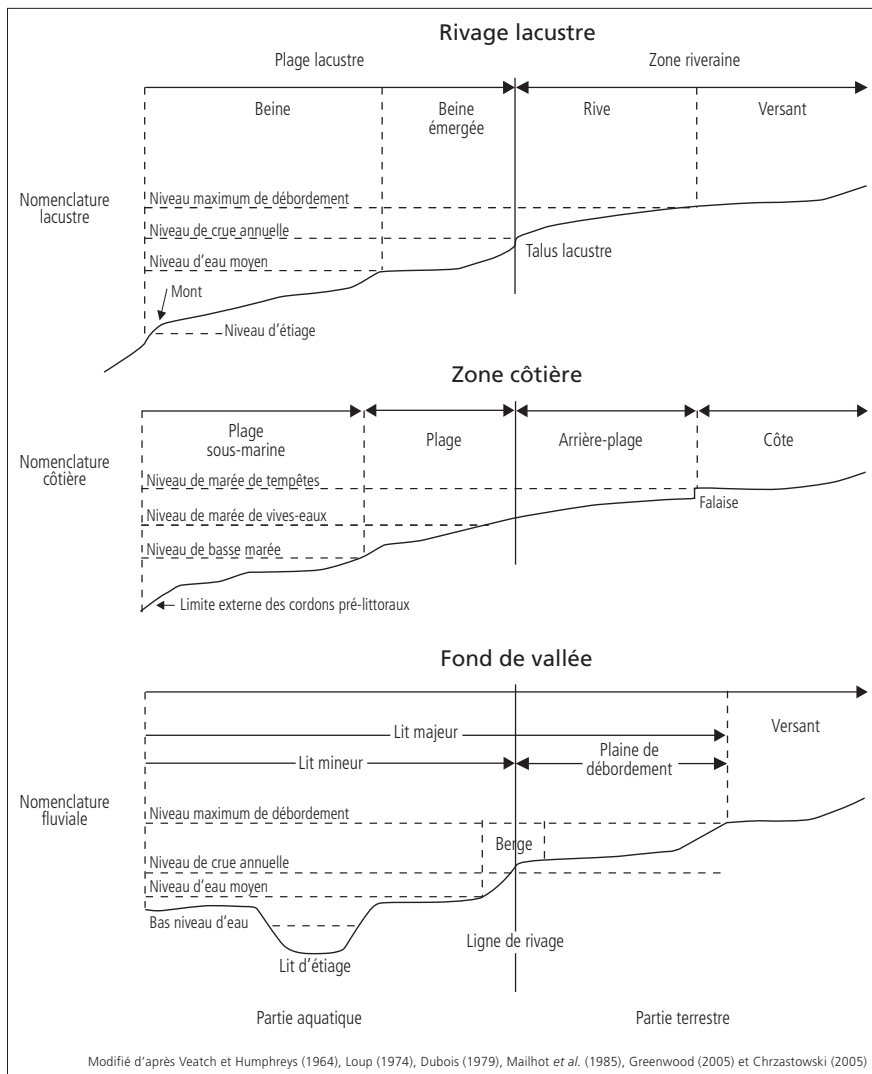


Figure 4. Nomenclature géomorphologique comparée des bordures lacustres, côtières et fluviales

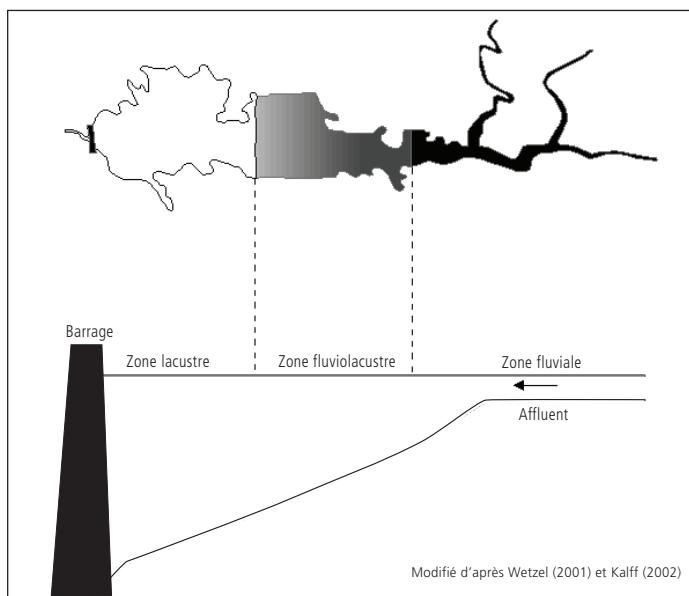


Figure 5. Terminologie du zonage du plan d'eau dans les réservoirs.

## Remerciements

Nous remercions Jean-Claude Dionne, professeur émérite de l'Université Laval, et Pierre Grondin, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, pour leurs commentaires qui ont permis de peaufiner cet article ainsi qu'au rédacteur, Michel Crête, et à un évaluateur anonyme. Des remerciements vont aussi à Geneviève Crevier, technicienne au Département de géomatique appliquée de l'Université de Sherbrooke, pour la mise en forme des figures. ◀

## Références

- ANDRÉANI, P., 1986. Dictionnaire de géographie. Édition Publimonde, Montréal, 141 p.
- BAUD, P., S. BOUGEAT et C. BRAS, 2008. Dictionnaire de géographie. 3<sup>e</sup> édition, Hatier, Paris, 608 p.
- BAULIG, H., 1970. Vocabulaire franco-anglo-allemand de géomorphologie. Éditions Ophrys, Paris, 230 p.
- BROCHU, M. et J.-P. MICHEL, 1994. Dictionnaire de géomorphologie à caractère dimensionnel. Guérin Universitaire et Éditions Eska, Montréal et Paris, 298 p.
- BRUNET, R., R. FERRAS et H. THÉRY, 1992. Les mots de la géographie : Dictionnaire critique. 3<sup>e</sup> édition, RECLUS et La Documentation française, Paris et Montpellier, 470 p.
- BUTEAU, P., N. DIGNARD et P. GRONDIN, 1994. Système de classification des milieux humides du Québec. Ministère des Ressources naturelles, Direction de la recherche géologique, Division des minéraux industriels, Québec, 25 p.
- CHRZASTOWSKI, M.J., 2005. Beach features. Dans : SCHWARTZ, M.L. (édit.). Encyclopedia of coastal science. Springer, Dordrecht, p. 145-147.
- C.I.L.F. (Conseil international de la langue française), 1989. Dictionnaire de l'océan. Hachette, Paris, 433 p.
- COUILLARD, L. et P. GRONDIN, 1986. La végétation des milieux humides du Québec. Les publications du Québec, Québec, 400 p.
- DAVIS, R.A. Jr., 1982. Beach. Dans : Schwartz, M. L. (édit.). The Encyclopedia of beaches and coastal environments. Hutchinson, Ross Publication Co., Stroudsburg, p. 140-141.
- DUBOIS, J.-M.M., 1979. Environnements quaternaires et évolution postglaciaire d'une zone côtière en émergence au sud du Bouclier canadien : la Moyenne-Côte-Nord du Saint-Laurent, Québec. Thèse de doctorat, Université d'Ottawa, Ottawa, 754 p.
- ELLIS, M.Y. (édit.), 1978. Coastal mapping handbook. U.S. Geological Survey, Silver Spring, 197 p.
- ÉTONGUÉ-MAYER, R., Y. ROCHE et D. MOUAFI, 2002. Dictionnaire des termes géographiques contemporains. Guérin Universitaire, Montréal, 343 p.
- GAGNON, A. et J. MALBOEUF, 1994. Dictionnaire des entités géographiques au gouvernement du Québec. 3<sup>e</sup> édition, Photocartotheque québécoise, ministère des Ressources naturelles, Québec, pagination multiple.
- GENEST, C., 2000. Dictionnaire de géomorphologie. Société de géographie de la Mauricie, Trois-Rivières, 411 p.
- GEORGE, P. et F. VERGER, 1996. Dictionnaire de la géographie. 6<sup>e</sup> édition, Presses universitaires de France, Paris, 501 p.
- GEORGE, P. et F. VERGER, 2004. Dictionnaire de la géographie. 8<sup>e</sup> édition, Presses universitaires de France, Paris, 472 p.

- GOUPIL, J.-Y., 2007. Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables : Guide d'interprétation. Les Publications du Québec, Québec, 131 p.
- GREENWOOD, B., 2005. Bars. Dans : Schwartz, M.L. (édit.). *Encyclopedia of coastal science*. Springer, Dordrecht, p. 120-129.
- GUILCHER, A., 1954. Morphologie littorale et sous-marine. Presses universitaires de France, Paris, 216 p.
- HUTCHINSON, G.E., 1967. A Treatise of limnology. Vol. II: Introduction to lake biology and the limnoplankton. John Wiley and Sons, New York, 1115 p.
- KALFF, J., 2002. Limnology: inland water ecosystems. Prentice Hall, Upper Saddle River, 592 p.
- LACOSTE, Y., 2003. De la géopolitique aux paysages : Dictionnaire de la géographie. Armand Colin, Paris, 413 p.
- LOUP, J., 1974. Les eaux terrestres, hydrologie continentale. Masson, Paris, 176 p.
- MAILHOT, P., J.-M.M. DUBOIS et L. PROVENCHER, 1985. Où s'arrête le rivage lacustre ? *GEOS*, 14(3) : 6-11.
- MAILHOT, P., L. PROVENCHER et J.-M.M. DUBOIS, 1984. Modélé riverain et dérivées récréatives des lacs au Québec : application aux Cantons de l'Est. Département de géographie, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Bulletin de recherche n° 73-74, 71 p.
- MÉRENNE, E., 1990. Dictionnaire des termes géographiques. Didier Hatier, Bruxelles, 312 p.
- MIJN WOORDENBOEK, 2009. Online Dictionary Meteorology & Astronomy English-French. Disponible en ligne à : [mijnwoordenboek.nl](http://mijnwoordenboek.nl). [Visité le 09-09-21].
- MOUREAU, M. et G. BRACE, 2000. Dictionnaire des sciences de la Terre. Éditions Technip, Paris, 1096 p.
- OTTOMAN, F., 1965. Introduction à la géologie marine et littorale. Masson, Paris, 259 p.
- PARENT, S., 1990. Dictionnaire des sciences de l'environnement. Broquet, Ottawa, 748 p.
- PROVENCHER, L. et J.-C. THIBAUT, 1976. Critères bio-physiques pour le choix de sites récréatifs à la campagne. Volume 1 : Activités et équipements récréatifs reliés à l'eau. Département de géographie, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Bulletin de recherche n° 26, 48 p.
- TOUCHART, L., 2000. Les lacs : origine et morphologie. L'Harmattan, Paris, 202 p.
- TOUCHART, L., 2002. Limnologie physique et dynamique : Une géographie des lacs et des étangs. L'Harmattan, Paris, 395 p.
- TOUCHART, L., 2007. Géomorphologie des étangs : Des théories globales aux pratiques locales. L'Harmattan, Paris, 228 p.
- VACHON, M.M., J.-M.M. DUBOIS et L. PROVENCHER, 1997. Amélioration de la terminologie géographique fluviale présente dans la législation québécoise à l'aide de la géomorphologie et des indices visibles sur le terrain. Département de géographie et télédétection, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Bulletin de recherche n° 133-135, 178 p.
- VEATCH, J.O. et C.R. HUMPHRYS, 1964. Lake terminology. Department of Resource Development, Agricultural Experiment Station, Michigan State University, East Lansing, Water Bulletin n° 14, 271 p.
- WETZEL, R.G., 1983. Limnology. 2<sup>e</sup> édition, Saunders College Publishing, Philadelphia, 767 p.
- WETZEL, R.G., 2001. Limnology, lake and river ecosystems. 3<sup>e</sup> édition, Academic Press, San Diego, 1006 p.
- ZENKOVICH, V.P., 1967. Processes of coastal development. Oliver & Boyd, Edinburgh, 730 p.

### Annexe : Définition des termes utilisés (synonyme anglais)

- Arrière-plage (*backshore*) : portion de la partie terrestre de la zone côtière entre la plage et la côte, submergée de façon exceptionnelle (Baulig, 1970 : 322); elle est l'équivalent de la beine émergée pour le milieu lacustre.
- Beine (*beine*) : banquette sous-lacustre (George et Verger, 1996 : 41; Touchart, 2000 : 189; Moureau et Brace, 2000 : 460 et 619; Étongué-Mayer et collab., 2002 : 45), entre la rive et le mont, dont la partie proximale est d'érosion et la partie distale d'érosion ou d'accumulation (Baulig, 1970 : 98); Mérenne (1990 : 27). On l'identifie comme la plate-forme lacustre.
- Beine émergée (*emerged beine*) : portion de la beine au-dessus du niveau d'eau moyen en situation d'accumulation; elle correspond à la plage sèche des aménagistes et à la « plage » en langage populaire; elle est l'équivalent de l'arrière-plage pour le milieu côtier.
- Berge (*bank*) : talus naturel ou abrupt bordant le lit d'un cours d'eau (Andréani, 1986 : 15; Mérenne, 1990 : 28; Gagnon et Malboeuf, 1994; Brochu et Michel, 1994 : 21; George et Verger, 1996 : 41; Moureau et Brace, 2000 : 620; Genest, 2000 : 22; Lacoste, 2003 : 53) qui s'étend jusqu'à la plaine de débordement (*Le grand dictionnaire terminologique de l'Office québécois de la langue française*) ou portion d'un cours d'eau entre les niveaux d'eau moyen et de crue annuelle.
- Côte (*coast*) : portion visible, à partir du large, du bas versant d'une mer ou d'un océan (Brochu et Michel, 1994 : 53; Gagnon et Malboeuf, 1994; George et Verger, 1996 : 106; Lacoste, 2003 : 104), qui subit indirectement les actions marines (Baulig, 1970 : 87-88).
- Fond de vallée (*valley bottom*) : bordure d'un cours d'eau, du lit d'étiage à la limite du bas versant (Gagnon et Malboeuf, 1994).
- Fosse lacustre (*lake bottom*) : Bas-fond constituant la partie la plus profonde d'un lac (Gagnon et Malboeuf, 1994; Mijm Wordenboek, 2009); Touchart (2000 : 194); on la nomme « plafond » probablement en référence à la limite supérieure de la zone de sédimentation.
- Haute rive (*backland*) : portion de la zone riveraine qui prolonge la rive vers le versant, avec une pente similaire, sans être soumise à l'inondation.
- Ligne de rivage (*shoreline*) : ligne séparant les parties aquatiques et terrestres d'un lac, d'une mer ou d'un océan (Parent, 1990 : 311) et d'un cours d'eau; cette ligne représente le niveau de crue annuelle des cours d'eau et des lacs ou le niveau de marée de vives-eaux des mers ou des océans.
- Lit d'étiage (*low water channel*) : chenal d'un cours d'eau utilisé en temps de bas niveau d'eau (Brunet et collab., 1992 : 278).

- Lit majeur (*flood channel*) : lit d'un cours d'eau utilisé par les eaux en temps de crue (Parent, 1990 : 316; Brunet et collab., 1992 : 278; Brochu et Michel, 1994 : 158; Genest, 2000 : 150; Étougué-Mayer et collab., 2002 : 206).
- Lit mineur (*main channel*) : lit ordinaire ou apparent d'un cours d'eau contenu entre les berges (Baulig, 1970 : 35; Brunet et collab., 1992 : 278) et occupé par les eaux moyennes et hautes.
- Littoral (*shore*) : terme général pour désigner tant la zone côtière que le rivage lacustre (Brunet et collab. 1992 : 278); synonyme de rivage, mais surtout utilisé pour le milieu marin par les océanographes (*Le grand dictionnaire terminologique* de l'Office québécois de la langue française; C.I.L.F., 1989 : 285) et les géomorphologues (Mérenne, 1990 : 166; George et Verger, 1996 : 272; Lacoste, 2003 : 236; Baud et collab., 2008 : 302).
- Mont (*drop-off*) : rebord abrupt d'une beine d'accumulation, talus frontal d'une beine (Touchart, 2000 : 193; Baulig, 1970 : 98).
- Plage (*foreshore* ou *beach*) : portion meuble (sable, gravier) de la zone côtière entre les niveaux de basse marée et de marée de vives-eaux (Étougué-Mayer et collab., 2002 : 252), correspondant à l'estran (C.I.F.L., 1989 : 350; Brunet et collab., 1993 : 387; George et Verger, 2004 : 159).
- Plage lacustre (*beach*) : portion du rivage lacustre entre le mont et le niveau de crue annuelle (Brochu et Michel, 1994 : 198).
- Plage sèche (*dry beach*) : terme utilisé par les aménagistes pour désigner la portion habituellement exondée du rivage lacustre (Veatch and Humphrys, 1964 : 62); elle correspond à la beine émergée.
- Plage sous-marine (*nearshore*) : portion de la zone côtière située entre le niveau de basse marée et la limite externe de la zone de cordons pré littoraux.
- Plage submergée (*wet beach*) : terme utilisé par les aménagistes pour désigner la portion habituellement inondée du rivage lacustre (Veatch and Humphrys, 1964 : 245).
- Plaine de débordement (*flood plain*) : portion du fond de vallée inondée par les crues exceptionnelles; synonyme de plaine d'inondation (Parent, 1990 : 504; Brochu et Michel, 1994 : 199; Genest, 2000 : 196).
- Rivage (*shore*) : terme général pour désigner tant la zone côtière que le rivage lacustre; synonyme de littoral; surtout utilisé pour le milieu lacustre (Baulig, 1970 : 88; George et Verger, 1996 : 405).
- Rivage lacustre (*lake shore*) : bordure d'un lac, de la beine au bas de versant.
- Rive (*backshore*) : portion terrestre du rivage lacustre, exceptionnellement inondée, entre la beine émergée ou le talus lacustre et le versant; ce terme est souvent utilisé pour le milieu fluvial (Mérenne, 1990 : 235; Brunet et collab., 1992 : 395; George et Verger, 1996 : 405; Genest, 2000 : 225).
- Talus lacustre (*bluff*) : portion escarpée du rivage lacustre entre la rive et la beine en situation d'érosion.
- Terrasse submergée (*submerged terrace*) : portion du rivage lacustre en dessous du niveau d'eau moyen et comprenant la beine et le mont.
- Versant (*valley side*) : portion d'un bassin versant entre la ligne de crête et la plaine de débordement (cours d'eau), la rive (lac) ou la côte (mer ou océan).
- Zone côtière (*coastal zone*) : bordure d'une mer ou d'un océan, de la plage sous-marine à la côte.
- Zone riveraine (*shoreland*) : partie terrestre du rivage lacustre.